



COMMUNIQUE DE PRESSE de SYLVIANE NOEL

La Roche-sur-Foron, le 13 avril 2023,

Sénatrice de la Haute-Savoie

La Sénatrice Sylviane NOËL appelle le Gouvernement à faire confiance aux acteurs de terrain pour améliorer l'accès aux soins en Haute-Savoie

A l'occasion des questions orales de ce jour, j'ai interpellé le Gouvernement s'agissant de la situation délicate dans laquelle se retrouve le Service d'Accès aux Soins de Haute-Savoie (SAS 74) suite à la décision prise par la CPAM de Haute-Savoie en février de modifier les conditions de financement de ce service.

Pour rappel, le SAS 74 facilite l'accès aux soins des habitants du territoire, en ayant amélioré le recours à des consultations d'urgence de médecine générale (Soins Non Programmés) afin de diminuer l'engorgement des services d'urgence. Depuis deux ans, la collaboration entre tous les acteurs (le 15, les services d'urgence, les directeurs des hôpitaux, le Conseil de l'Ordre des Médecins, les CPTS de Haute-Savoie, les médecins de montagne, les structures privées telles SOS Médecin) a permis de construire cette organisation permettant d'améliorer la régulation des appels d'urgence grâce à l'action de plus de 350 médecins généralistes. Le 15 et les services d'urgence constatent déjà une nette amélioration en termes d'afflux de patients.

Actuellement, le financement national prévu pour les SAS permet de valoriser la participation des médecins régulateurs et celle des médecins généralistes effecteurs, valorisant ainsi les efforts faits pour recevoir des patients non connus des cabinets.

Or, la directrice de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Haute Savoie (CPAM 74) a annoncé en février 2023 qu'elle refusait de financer l'application de la majoration SNP de 15 euros par consultation si le patient n'a pas été au préalable dirigé par le centre 15. Une décision injustifiée qui va à l'encontre de l'instruction ministérielle de juillet 2022 et aboutira à engorger inutilement le centre 15.

Alors que notre département haut-savoyard subit déjà une double peine au travers de nombreux déserts médicaux dans ses zones rurales et de montagne et par la fuite incessante des professionnels de santé en Suisse voisine où les salaires sont bien plus élevés, cette décision me semble irresponsable, remettant en cause l'immense travail réalisé depuis plusieurs mois par ces professionnels de santé.

La réponse décevante de la Ministre, approuvant la position de la CPAM de Haute-Savoie, démontre que le Gouvernement, l'ARS et la CPAM de Haute-Savoie ne font pas confiance aux acteurs de terrain qui mènent pourtant des expérimentations intéressantes, qui ont fait preuve de leur efficacité, sans rechercher un quelconque effet d'aubaine. Cette nouvelle décision de la CPAM de Haute-Savoie, qui fait suite à celle relative à la révision du barème kilométrique des infirmiers libéraux, complexifie l'accès médical de notre population haut-savoyarde et décourage sérieusement les professionnels de santé concernés et investis au sein de ce service. Cette recentralisation compulsive dans notre pays à tous niveaux est un poison contre lequel il faut lutter !

Retrouvez l'intégralité de la vidéo de mon intervention et la réponse de la Ministre au lien ci-dessous : <https://youtu.be/YTXv3-gKqEA>

Contact presse :

Anne-Gabrielle JOUFFREY MATHIEU – Cabinet parlementaire de Sylviane NOËL - 04 50 25 18 10 – ag.mathieu@sylvianoel.fr
